

la CGT,
votre meilleur atout !

LA GIPA : Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat est prolongée en 2016

Certains agents peuvent percevoir une indemnité brute appelée **GIPA** ou **Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat**. La GIPA existe depuis 2008, elle est reconduite en 2016.

Cette indemnité est versée après avoir comparé l'évolution du traitement indiciaire brut de l'agent sur une période de référence de 4 ans et celle de l'indice des prix à la consommation sur la même période.

C'est une indemnité brute qui peut être versée à un agent de la FP si son traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'inflation et de l'indice des prix à la consommation sur la période de référence.

La période de référence pour 2016 est comprise entre le 31/12/2011 et le 31/12/2015.

Qui est concerné ?

- Les fonctionnaires titulaires
- Les agents non titulaires employés de manière continue.

Quel en est le montant ?

Il est différent pour chaque agent bénéficiaire puisque ce sont des situations individuelles différentes.



CéGéTtez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavalur@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavalur.fr